



Montpellier Méditerranée Métropole, engagée dans une politique de transition agroécologique et alimentaire

Depuis 2015, Montpellier Méditerranée Métropole impulse son projet de métropole autour de sept piliers dont l'agroécologie et alimentation. C'est dans ce cadre que la Métropole a engagé une véritable démarche collaborative d'élaboration de cette politique agroécologique et alimentaire ambitieuse.

Résolue à inscrire dans la durée sa Politique, la Métropole a signé à Milan en octobre 2015 le pacte des politiques alimentaires urbaines, au côté d'une centaine de villes du monde.

Cette politique territoriale s'appuie sur une coopération étroite avec ses 31 communes, les acteurs de l'écosystème alimentaire et agricole, la communauté scientifique et les territoires voisins. L'objectif est de développer la capacité du territoire à nourrir les habitants de la métropole et des territoires à proximité. La feuille de route est construite autour de cinq finalités:

- Offrir une alimentation saine et locale au plus grand nombre.
- Soutenir l'économie et l'emploi agricoles et agroalimentaires.
- Préserver le patrimoine paysager et les ressources naturelles (biodiversité, qualité écologique des eaux, des sols et de l'air).
- Limiter les émissions de gaz à effet de serre et s'adapter au changement climatique
- Favoriser la cohésion sociale, en soignant le lien avec la nature, les liens entre ville et campagne.

Eminemment transversale, cette politique prend appui sur d'autres champs de politiques publiques investis par la Métropole : aménagement, urbanisme et espaces publics, préservation de la biodiversité, eaux brute et potable, gestion des risques, prévention et gestion des déchets, logistique urbaine, développement économique, insertion par l'économie, cohésion sociale, participation citoyenne, solidarité & éducation, énergies, santé publique, tourisme.



Elle trouve notamment sa traduction dans le cadre de la révision du Schéma de Cohérence Territoriale en cours, qui prévoit à horizon 2040, la préservation durable de 2/3 d'espaces naturels et agricoles. Ce projet de SCoT, qui qualifie les territoires en fonction de leurs spécificités agricoles et définit les principes de leur réactivation, constitue le socle du déploiement d'un système agroécologique et d'une relocalisation de la production alimentaire.

Depuis octobre 2017, la politique agroécologique et alimentaire bénéficie de la reconnaissance ministérielle en tant que projet alimentaire territorial.

Chiffres Clés :

- 31 communes : 450 000 habitants
- 1/3 d'espace agricole : 14 200 ha
- 640 exploitations
- 8,1% d'exploitations biologiques
- Un territoire au cœur du premier vignoble mondial
- Un pôle de recherche agronomique de rayonnement mondial : 2 700 chercheurs et enseignants

Table des matières

1. CO-CONSTRUIRE UNE GOUVERNANCE PARTAGÉE AGROÉCOLOGIQUE ALIMENTAIRE TERRITORIALE	3
1.1. Un partenariat entre 31 Maires pour une politique commune	3
1.2. Des coopérations territoriales renforcées entre l'urbain et le rural.....	3
1.3. La société civile et les agriculteurs au cœur des projets.....	3
1.3.1. Un réseau de partenaires agricoles qui s'étoffe	3
1.3.2. Une communauté scientifique partie prenante dans les projets et vecteur d'innovation par la recherche.....	4
1.3.3. Bocal « du bon et du local » : une démarche partenariale citoyenne pour assurer la transition agroécologique ..	4
2. RECONQUÉRIR DU FONCIER POUR SOUTENIR LA PRODUCTION ALIMENTAIRE LOCALE DE QUALITÉ	5
2.1. Face à la pression foncière, un projet de territoire qui préserve durablement l'équilibre : 2/3 en espaces naturels et agricoles, 1/3 en espaces urbains	5
2.2. Redéployer l'agriculture par la reconquête du foncier délaissé et accompagner à l'installation d'exploitants.....	5
2.2.1. La mobilisation des terres irrigables	6
2.2.2. La mobilisation du foncier public dans une logique d'impulsion et d'expérimentation.....	6
2.2.3. La création dès 2019 d'Associations Foncières Agricoles Autorisées par la Métropole et les 31 communes afin de remobiliser des terres agricoles dites « dormantes » jusqu'à présent.	6
2.3. Suivre et évaluer le projet agronaturel du territoire métropolitain via un observatoire partenarial du foncier agricole.....	7
2.4. La constitution d'un archipel de fermes ressources, levier de valorisation des fonctions productives mais aussi récréatives et éducatives de l'armature agronaturelle.....	7
3. STRUCTURER L'APPROVISIONNEMENT ET LA DISTRIBUTION ALIMENTAIRE DURABLES DE LA VILLE	8
3.1. Le rôle central du Marché d'Intérêt National Mercadis (MIN), vecteur d'une alimentation saine et durable issue des productions locales.....	8
3.2. L'élaboration d'un schéma territorial de la logistique et du transport de marchandises	9
4. PLACER LA MOBILISATION CITOYENNE ET L'ÉDUCATION AU CŒUR DE LA POLITIQUE ALIMENTAIRE	9
4.1. Jardiner la ville et le territoire	9
4.2. Des programmes locaux d'alimentation scolaire pour articuler santé et éducation, et assurer une équité sociale dans l'accès à la bonne alimentation	10
4.3. Le mois de la Transition Agroécologique et de l'Alimentation Durable, un temps fort annuel de la mobilisation citoyenne.....	10
4.4. L'accès à l'alimentation pour tous, un pilier du « contrat de ville » dans les quartiers les plus fragiles..	10
5. DIFFUSER LES SAVOIRS ET L'INNOVATION	11
5.1. Un écosystème territorial de l'innovation au service de l'agroécologie et de l'alimentation : de la recherche à l'innovation technologique	11
5.2. Un pôle de start-up Foodtech et Agritech avec le Business Innovation Center, 2ème mondial	11
5.3. La production et l'enrichissement des savoirs et des pratiques locales méditerranéennes et internationales	12
5.4. Montpellier Méditerranée Métropole, partenaire du projet Let's Food Cities avec la ville de Fès en région méditerranée	12
5.5. Développer l'agrotourisme et les formes de tourisme qui s'appuient sur les ressources naturelles du territoire.....	12

1. CO-CONSTRUIRE UNE GOUVERNANCE PARTAGÉE AGROÉCOLOGIQUE ALIMENTAIRE TERRITORIALE

1.1. Un partenariat entre 31 Maires pour une politique commune

Dès le début de la mandature du Président-Maire M. Philippe Saurel en 2014, la volonté a été de co-construire la politique publique agroécologique et alimentaire avec les communes et leurs élus, au sein du « Pacte de confiance 2014-2020 » avec les 31 communes qui la composent, élaboré et mis en place pour assurer la « souveraineté des Maires » et assurer ainsi une implication forte de l'ensemble des communes dans les décisions prises au niveau de la Métropole ; cette dernière étant garante à son niveau des cohérences territoriales à travers ses différents documents de planification (SCoT, PLH, PDU...). L'approvisionnement des cantines scolaires, la lutte contre le gaspillage alimentaire, la gestion des jardins collectifs, la valorisation des produits et savoir-faire locaux, ou encore plus en amont la reconquête agricole concertée : autant de thèmes autour desquels se tisse la coopérative de services entre la Métropole et les 31 communes depuis 2015.

Il est apparu très tôt que certaines communes, plus sûrement que d'autres, développent ou cherchent à développer leurs propres projets agricoles et alimentaires, en réponse aux attentes de leurs habitants (cadre de vie, alimentation de qualité, lien social) et dans une optique de développement économique (création d'emplois non délocalisables). Le Projet Alimentaire Territorial est ainsi tissé d'initiatives diverses, avec une représentation et une participation active des communes à nuancer selon les thématiques.

1.2. Des coopérations territoriales renforcées entre l'urbain et le rural

Un rapprochement avec les Communautés voisines est engagé afin de mettre en place des collaborations sur des problématiques communes. Celles-ci résultent d'enjeux qui nécessitent d'être appréhendés et traités à des échelles pertinentes que sont ses bassins de vie, économique, environnemental, hydraulique, touristique, identitaire... et repose sur une continuité des espaces vécus, entre l'habitat, le travail, les loisirs et l'action collective, pour les habitants de « l'aire urbaine » du grand Montpellier. Les agriculteurs, comme de nombreuses autres catégories de travailleurs, sont « multi-localisés » : parce qu'ils cultivent des parcelles dispersées, leur « aire de circulation » dépasse largement la commune, et est, dans la plupart des cas, intercommunale (voire interdépartementale ou inter-régionale, pour l'accès à certains services « rares » dans une région dominée par la viticulture : abattoirs ; ateliers de transformation ; plateformes de compostage ; etc.). La thématique « Alimentation et Agriculture » est ainsi un volet majeur de la coopération interterritoriale : schéma agricole d'eau brute, parcours agro et oenotouristiques, promotion mutualisée des circuits alimentaires de proximité et des événements « terroir »... Autant de défis à relever ensemble au cours des prochaines années.

C'est dans cette perspective qu'il convient d'envisager l'insertion de la Métropole dans la grande région Occitanie, née le 1er janvier 2016, une région dont les surfaces sont pour moitié agricoles. Deuxième plus grande région agricole de France, première région bio de France, première en signes officiels de qualité, le LRMP est la deuxième région de France pour l'emploi agricole, avec plus de 140 000 emplois permanents et 13,7 milliards de chiffre d'affaires.

1.3. La société civile et les agriculteurs au cœur des projets

Depuis 2014, le réseau des partenaires agricoles s'est étoffé, aboutissant à la signature de quinze conventions de partenariat.

1.3.1. Un réseau de partenaires agricoles qui s'étoffe

Du côté de la profession agricole, la Métropole et la Chambre d'Agriculture de l'Hérault ont ainsi décidé d'inscrire dans une convention cadre triennale le partenariat initié depuis 2013. Des partenariats ont également été engagés avec l'interprofession régionale OcéBio ainsi qu'avec la Fédération INPACT (Initiatives Pour une

Agriculture Citoyenne et Territoriale) qui rassemble 12 associations engagées dans le développement durable des territoires ruraux.

1.3.2. Une communauté scientifique partie prenante dans les projets et vecteur d'innovation par la recherche

En outre, la Métropole bénéficie de la présence de 2 800 chercheurs sur son territoire sur les thèmes Agriculture – Alimentation – Environnement – Biodiversité, rassemblés au sein d'Agropolis International. Consciente de l'apport essentiel des chercheurs dans l'élaboration et le suivi de la politique publique d'une part, de l'intérêt scientifique de disposer d'un terrain d'expérimentation participative d'autre part, la Métropole a souhaité engager un partenariat avec la communauté scientifique (Agropolis International, Montpellier Sup Agro, l'INRA, le CIRAD, la Chaire Unesco Alimentations du Monde...) sur trois défis majeurs : l'approvisionnement local de l'aire urbaine, l'innovation agricole et agroalimentaire, et la gouvernance collaborative.

AGROPOLIS
INTERNATIONAL



1.3.3. Bocal « du bon et du local » : une démarche partenariale citoyenne pour assurer la transition agroécologique

Sur le territoire montpelliérain, les initiatives locales en matière d'alimentation et d'agroécologie sont très nombreuses et souvent remarquables. Elles sont portées par des associations, des professionnels, des chercheurs/enseignants ou des collectivités. Plus de 400 avaient déjà été identifiées en 2015 (hors recherche et enseignement): jardins familiaux, jardins partagés, marchés de plein vent, paniers de produits locaux, animations pédagogiques autour de l'alimentation auprès des enfants, mobilisations écologiques autour du tri des biodéchets...

Tous les travaux des groupes de travail mis en place en 2015-2016 ont convergé sur la pertinence de la mise en place d'une plateforme collaborative des initiatives visant quatre publics (jeune public, grand public, professionnels, recherche/enseignement supérieur) autour de trois premiers « objets »:

- Un agenda mutualisé ;
- Une cartographie intelligente et interactive des circuits alimentaires de proximité permettant d'identifier facilement les lieux où s'approvisionner en produits locaux (275 à ce jour) ;
- Les lieux ressources de ce foisonnement : les fermes dites « fermes ressources » (voir 2.4), les magasins (classiques et moins classiques comme les supermarchés associatifs et solidaires) et les marchés mais aussi l'écolothèque, les associations, les médiathèques, les jardins collectifs, les composteurs collectifs...

Cette plateforme est le fruit d'un travail collaboratif étroit avec les acteurs de l'écosystème agricole et alimentaire du territoire (Chambre d'agriculture, INPACT, CIVAM Bio 34, Boutiques Paysannes, Marché d'Intérêt National) et avec les territoires voisins (Grand Pic Saint Loup et Pays de l'Or). BoCal vise à :

- Favoriser l'appropriation du message agroécologique sur le territoire, en faisant du lien entre les gens déjà investis sur le sujet mais aussi en touchant progressivement des publics moins convaincus
- Faciliter le passage de l'idée « j'aimerais bien jardiner... » au projet « je jardine ! » en permettant à chacun de savoir vers qui se tourner pour apprendre comment faire.



Le Conseil Métropolitain a voté en octobre 2016 une délibération approuvant la création de cette plateforme collaborative. Une charte de la transition agroécologique et alimentaire, actuellement en cours de rédaction par

les parties prenantes, permettra de déterminer les contenus acceptables ainsi que les modalités de gestion de ces contenus

2. RECONQUÉRIR DU FONCIER POUR SOUTENIR LA PRODUCTION ALIMENTAIRE LOCALE DE QUALITÉ

2.1. Face à la **pression foncière**, un projet de territoire qui **préserve durablement l'équilibre** : 2/3 en espaces naturels et agricoles, 1/3 en espaces urbains

Préserver et valoriser durablement au moins les 2/3 du territoire en espaces naturels et agricoles existants et limiter le développement urbain sur le 1/3 restant du territoire, c'est tout l'enjeu de la démarche « Montpellier Territoires, une Métropole productive » et du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), deux documents qui guident aujourd'hui l'aménagement du territoire métropolitain. Afin de préserver les espaces naturels du territoire, le SCoT prescrit aux interfaces entre l'urbanisation et les espaces agronaturels, la conception de limites durables aux futures extensions urbaines, la limitation des droits à construire et l'activation de lisières agronaturelles pour lutter contre la formation de friches et prévenir les conflits d'usage entre exploitants agricoles et population urbaine.

Si le premier SCoT de 2006 a permis d'enrayer l'étalement urbain et la consommation de l'espace, le SCoT révisé (2018) agit à plusieurs niveaux de manière à pouvoir poursuivre et amplifier cette dynamique afin de définir durablement les limites du développement urbain en vue de préserver, à long terme, les espaces naturels et agricoles, facteurs d'attractivité du territoire.

Dans le cadre de sa révision, le SCoT 2018 vise à éviter, d'ici à 2040, la consommation de 750 à 1 010 hectares d'espaces agronaturels par rapport à ce que le modèle de développement du SCoT de 2006 aurait conduit à absorber, soit entre 33 et 40% d'espaces en moins consommés. Ainsi, le SCoT vise non seulement à **préserver ces espaces mais va plus loin puisqu'il s'agit de les valoriser et même de les «réactiver»**. Productive et compacte, le SCoT fait de Montpellier Méditerranée Métropole, une Métropole nourricière qui fait vivre les espaces naturels en leur donnant des fonctions multiples, qu'elles soient alimentaires, de loisirs ou environnementales...

En terme de formes urbaines, préserver durablement les espaces agricoles et agronaturels passe par :

- la maîtrise des lisières agronaturelles en contact avec les franges urbaines afin de lutter contre l'étalement urbain par grignotage de la campagne et les conflits d'usage,
- la valorisation du paysage naturel, patrimonial et de la biodiversité qui constituent l'identité métropolitaine en renforçant le réseau végétal et l'agriculture en ville et en amplifiant la sensibilisation des habitants à la préservation de l'environnement.

Ainsi, les extensions urbaines seront désormais localisées sur des espaces choisis selon plusieurs critères d'aménagement durable tels que le respect de la biodiversité et des paysages, la prise en compte des risques naturels, le déploiement de l'agriculture, le développement de l'activité économique, la réponse aux besoins démographiques et résidentiels, le développement des transports en commun ou encore l'intensification de l'urbanisation autour des pôles d'échanges multimodaux...

2.2. Redéployer l'agriculture par la reconquête du foncier délaissé et accompagner à l'installation d'exploitants

L'objectif est de reconquérir les terres non exploitées, publiques et privées afin d'installer de nouveaux agriculteurs ou de conforter les entreprises agricoles existantes tout en accompagnant la transition agroécologique et alimentaire du territoire (encourager les cultures nourricières pérennes et locales, valoriser la haute valeur qualitative et environnementale, protéger la ressource en eau, encourager les installations expérimentales...).

À cet effet, trois types d'actions sont engagées :

2.2.1. La mobilisation des terres irrigables

L'accès à l'eau est un enjeu fort pour le maintien et le redéploiement de l'agriculture sur le territoire, enjeu renforcé dans le contexte de changement climatique. Si historiquement le réseau Bas Rhône-Languedoc s'est développé à l'Est du territoire métropolitain, sur les communes viticoles, et au Sud, le long des grands axes de communication, support du développement économique, plus récemment d'importants investissements publics ont été engagés pour desservir les communes de Cournonterral, Cournonsec, Fabrègues, Saussan et Pignan, sur des secteurs durablement préservés de l'urbanisation.

Ainsi la Métropole s'emploie, avec l'appui de ses partenaires agricoles, à déployer l'agriculture prioritairement sur la plaine Ouest, dans les secteurs nouvellement irrigables, grâce à 10 M€ d'investissement dont 2 M€ de Montpellier Méditerranée Métropole récemment investis, en soulignant le rôle de l'agroécologie en faveur de la préservation de la biodiversité et des ressources naturelles.

2.2.2. La mobilisation du foncier public dans une logique d'impulsion et d'expérimentation.

Cela se traduit notamment par un accompagnement à l'installation d'agriculteurs. Trois groupes de projets ont d'ores et déjà été engagés :

- suivi d'appels à projets lancés sur des domaines appartenant à la Métropole (Viviers et Condamine),
- accompagnement par la Métropole de la Ville de Fabrègues pour la création d'une ferme ressource sur le domaine de Mirabeau,
- élaboration d'un projet agroécologique et alimentaire métropolitain au Mas Combet à Mauguio après acquisition du domaine par la Métropole.

2.2.3. La création dès 2019 d'Associations Foncières Agricoles Autorisées par la Métropole et les 31 communes afin de remobiliser des terres agricoles dites « dormantes » jusqu'à présent.

Les AFA sont des établissements publics, créés par une procédure précise et règlementée liant propriétaires fonciers publics et privés rassemblés au sein d'un Conseil d'Administration, organisés à partir d'un périmètre cohérent d'action. Agissant comme un syndic d'immeuble dans une copropriété, ces AFA permettent la maîtrise du foncier, sa mise en œuvre par l'obtention de fonds dédiés et très souvent intéressants en terme de pourcentage d'aide. Ce foncier engagé est conventionné par bail ou convention pluriannuelle d'exploitation à des agriculteurs pour leurs projets. Ces conventionnements font l'objet d'un fermage qui est reversé, généralement à 85% aux propriétaires, l'AFA retenant une faible partie pour son fonctionnement. Un suivi et une animation soutenue permet aux différentes parties d'être rassurées sur le bon déroulement des procédures et assurent la continuité de l'outil. Comme tout établissement public, les AFA ont un comptable public (budget de type communal) et sont soumises au code des marchés publics pour la soumission des travaux.

L'AFA est un outil de gestion mutualisée du foncier entre plusieurs propriétaires (publics et privés) régi par une assemblée des propriétaires et administrée par un syndic (conseil d'administration) dont sont membres les propriétaires publics adhérents à l'AFA. Elle définit et met en œuvre des actions de mise en valeur agricole pastorale ou forestière et contribue au développement rural, à la préservation ou à la remise en bon état des continuités écologiques. Elle prend la forme d'un Etablissement Public Administratif, créé par arrêté préfectoral après enquête publique.

Deux secteurs d'AFA ont été définis sur la Métropole, couvrant environ 3000 ha, notamment des secteurs nouvellement irrigables suite à la réalisation de conduites d'irrigation.

2.3. Suivre et évaluer le projet agronaturel du territoire métropolitain via un observatoire partenarial du foncier agricole

Compte-tenu du contexte de pression foncière sur les espaces agricoles et naturels liée à la fois au contexte urbain et périurbain, un observatoire du foncier agricole et naturel sera créé en 2019, associant l'ensemble des acteurs afin de suivre et partager de manière concertée l'évolution du foncier sur le territoire de la Métropole.

L'observatoire réunira sous la forme d'un partenariat l'ensemble des acteurs de la politique agroécologique et alimentaire et de la valorisation de l'environnement (institutionnels, représentants professionnels, universitaires, acteurs opérationnels...) et participera à la définition et au suivi des mesures collectives de compensations agricoles et de leur traduction sur le territoire métropolitain.

Un nouvel outil pour 4 bénéficiaires :

1. Suivre l'évolution de l'occupation des sols, notamment agricole,
2. Améliorer la connaissance des potentiels agronomiques des sols,
3. Observer l'évolution de la filière agricole, agroalimentaire et plus largement, les filières économiques porteuses de l'économie verte et notamment l'emploi,
4. Suivre le marché foncier agricole et naturel en intégrant notamment l'anticipation, le suivi et la coordination des mesures de compensations environnementales et agricoles.

2.4. La constitution d'un archipel de fermes ressources, levier de valorisation des fonctions productives mais aussi récréatives et éducatives de l'armature agronaturelle.

Le territoire bénéficie de grands domaines d'origine agricole (mas et leur domaine) où peuvent être localisés, en tout ou partie, des lieux de recherche agronomique, des sites de production agroécologique et alimentaire, mais aussi d'autres fonctions économique, pédagogique, d'accueil et de lien social ou encore des services mutualisés expérimentaux (plateformes expérimentales de compostage, matériels de froid, logistique, expérimentation culturelles...). Ils constituent des pôles actifs dénommés fermes-ressources.

Compte tenu de la plurifonctionnalité de ces lieux, la diversification de fonction et ou changement de destination (accueil / ateliers de transformation / bureaux / commerce / équipement collectif / hébergement / loisirs...) sera rendu possible, sous réserve du respect de leur mise en valeur patrimoniale, ponctuellement à travers notamment la mise en place de secteurs de taille et de capacité d'accueil limitées.

Aussi la Métropole encourage-t-elle leur mise en réseau afin de constituer un archipel de fermes ressources, favorisant l'accélération de la transition agroécologique du territoire.

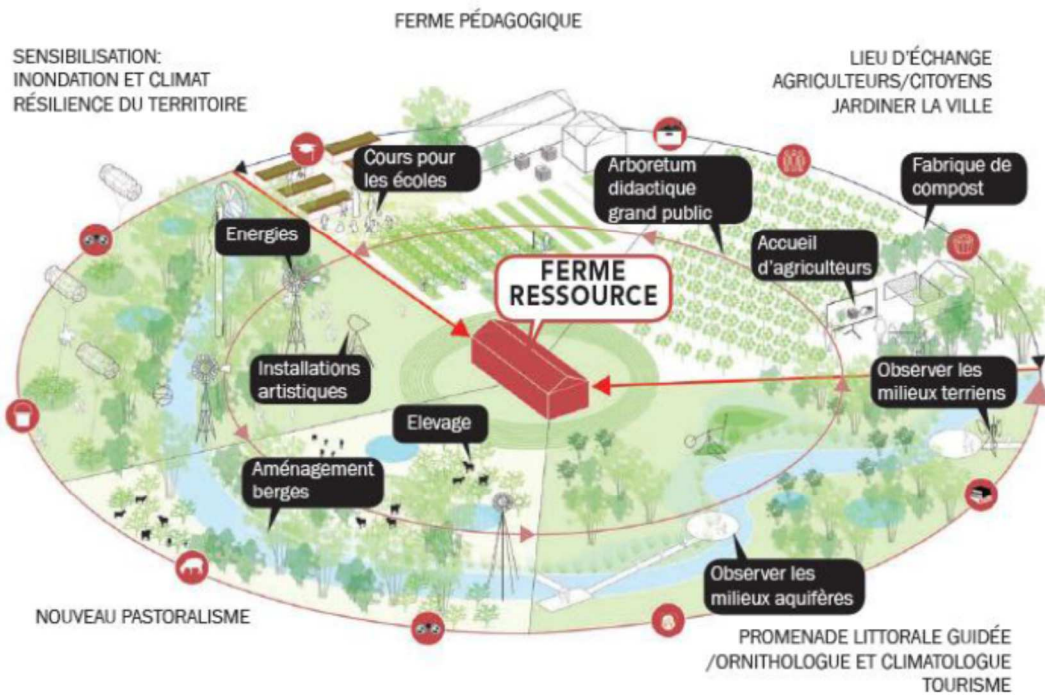


Illustration / Agence François Lecercq : le concept de la ferme ressource

3. STRUCTURER L'APPROVISIONNEMENT ET LA DISTRIBUTION ALIMENTAIRE DURABLES DE LA VILLE

3.1. Le rôle central du Marché d'Intérêt National Mercadis (MIN), vecteur d'une alimentation saine et durable issue des productions locales



Situé en centre-ville, le Marché d'Intérêt National (MIN) constitue un outil clé de la politique agroécologique pour développer une alimentation saine et durable issue des productions locales tout en contribuant au développement économique et à l'emploi local.

La Métropole, propriétaire des 10 000ha d'emprise foncière du MIN, délègue sa gestion à une société d'économie mixte au titre de sa compétence en Développement Economique.

Le MIN, Marché d'Intérêt National, en chiffres

- 220 entreprises
- 80 producteurs
- 3 000 acheteurs
- 1^{er} Carreau bio et local de France
- 1^{er} pôle de transformation alimentaire sur un MIN en France

En 2016, le MIN s'est doté d'un **pôle de transformation alimentaire innovant** regroupant aujourd'hui 6 entreprises qui transforment des fruits, légumes et viandes et emploient près de 60 personnes (dont 30% en insertion). Ce Pôle est une pépinière destinée à accompagner des entreprises de l'agro-alimentaire qui

développent une innovation. Elles sont passées de la phase R&D à la phase d'industrialisation de leurs productions sur le MIN.

Le MIN de Montpellier accueille également le **premier carreau bio et local de France** et répond ainsi à l'évolution de la consommation locale qui demande de plus en plus de produits issus d'une Agriculture biologique et locale. Réservé aux professionnels, il répond à l'évolution de la consommation locale qui demande de plus en plus de produits issus d'une Agriculture Biologique et locale. Ce nouveau service permet aux producteurs Bio d'accéder à une clientèle professionnelle diversifiée en un minimum de temps : primeurs, halles et marchés conventionnels développant une gamme Bio, grossistes/commissionnaires livrant les magasins Bio (réseaux ou indépendants), la restauration traditionnelle ou collective.

Enfin, le MIN met en place une **vitrine virtuelle produits** afin d'apporter de la visibilité au carreau des producteurs, en informant les acheteurs (restaurateurs, primeurs, grossistes, GMS et restaurations collectives) en temps réel sur la diversité des produits disponibles, (mis à jour chaque semaine). Le MIN va également créer en 2019 une carte d'identité virtuelle des producteurs présentant leurs modes de productions, leurs sites de production....

3.2. L'élaboration d'un schéma territorial de la logistique et du transport de marchandises

Montpellier Méditerranée Métropole met en œuvre une politique ambitieuse afin d'améliorer le transport de marchandises en ville. L'enjeu est de réduire le nombre de camions afin de libérer l'espace public pour permettre aux habitants de se déplacer et de profiter de la ville en toute quiétude. Il s'agit d'un enjeu important en termes de santé et d'environnement : la réduction du nombre de camions, le développement de véhicules hybrides, gaz naturel véhicule et électriques et la mutualisation des tournées permettent de réduire les émissions de CO2, les polluants locaux et les nuisances sonores.

L'élaboration d'un **schéma directeur logistique et transport de marchandises en ville** a démarré en 2017 en partenariat avec l'Etat (DREAL et DDTM), l'ADEME, SNCF Réseau et Voies Navigables de France. Ce schéma vise notamment à favoriser le report modal vers le ferroviaire et le fluvial et à optimiser et de mutualiser le transport et à inciter à l'usage de véhicules à faibles émissions (électriques, GNV, hybrides mais également cargo-cycles et tournées de livraisons pédestres).

En outre, un **premier espace logistique urbain (ELU) a été créé en 2017** pour massifier les flux et éviter la circulation de camions polluants dans l'aire piétonne de Montpellier. Cet équipement, destiné à optimiser la circulation des marchandises en ville, aussi bien sur le plan fonctionnel qu'environnemental, a un double objectif : rationaliser le nombre de kilomètres routiers parcourus et l'occupation de l'espace public pour les véhicules de livraison. Le principe de fonctionnement est une dépose de la marchandise en heures creuses par les gros véhicules et une distribution avec des petits véhicules électriques et des cargo-cycles.

4. PLACER LA MOBILISATION CITOYENNE ET L'EDUCATION AU CŒUR DE LA POLITIQUE ALIMENTAIRE

4.1. Jardiner la ville et le territoire

L'importance des jardins urbains (sous toutes leurs formes : collectives, partagées, familiales, pédagogiques...) dans le processus de densification de la ville, est facteur de cohésion sociale, de lutte contre les ruissellements hydrauliques urbains, de sensibilisation et de pédagogie à la préservation de l'environnement, de production alimentaire , ainsi que de contribution au confort urbain, notamment estival et d'amélioration de la perception de l'espace urbain . Il s'agit de (re)développer cette pratique au plus proche des quartiers les plus urbains.

Dans cette optique, il s'agit de permettre des pratiques adaptées (lorsqu'elles sont compatibles avec les objectifs de protection) au sein des espaces de nature en ville, d'identifier et préserver les espaces de «jardinage urbains» (reliquat cultivé, champs urbain, alignements d'arbres...) et d'encourager le développement de plantations «nourricières» comme les plantations de végétaux nourriciers et arbres fruitiers.

Ainsi la Ville de Montpellier soutient-elle le réseau Main Verte, qui propose des animations et formations aux jardiniers de tout poil. Les communes de la Métropole financent l'animation d'une soixantaine de jardins partagés répartis sur le territoire.

4.2. Des programmes locaux d'alimentation scolaire pour articuler santé et éducation, et assurer une équité sociale dans l'accès à la bonne alimentation

Depuis novembre 2014, la Ville de Montpellier intègre progressivement dans les restaurants scolaires des produits issus de l'agriculture biologique et des circuits de proximité. Dès le 15 février 2016, elle a commencé à servir du pain biologique, du lundi au vendredi, dans ses 84 restaurants scolaires et ses 42 centres aérés.



Avec le projet « Ma cantine autrement 2016-2020 », la Ville franchit une nouvelle étape pour développer davantage sa politique d'achats de proximité. Elle conduit ainsi depuis 2017 l'allotissement du marché fruits et légumes, produit par produit, pour faciliter l'introduction de producteurs locaux sur les productions territoriales notamment (tomate, salade, melon, pastèque...) et l'intégration de nouveaux produits bio comme les salades fraîches composées, le chou rouge... En 2019, elle souhaite l'ajout de viandes issues de productions labellisées (la volaille par exemple) et les produits laitiers certifiés biologiques.

- Un objectif de qualité : le **bio et local** à hauteur de **50% d'ici 2020** dans la restauration collective.
- Depuis 2016, **baisse de 24%** du gaspillage

4.3. Le mois de la Transition Agroécologique et de l'Alimentation Durable, un temps fort annuel de la mobilisation citoyenne

Sur proposition d'un groupe de travail animé par la Métropole, le mois de septembre est devenu, depuis 2016, un temps fort qui permet à l'ensemble des partenaires territoriaux de mettre en valeur leurs engagements quotidiens. Associations citoyennes, producteurs, entreprises, chercheurs et collectivités, engagés pour produire sain et manger local et de saison, proposent chaque année davantage d'événements, du champ à l'assiette, prouvant que cette question est bien l'affaire de tous : des ateliers de jardinage agroécologique, des chantiers paysans, des conférences-débats, projections de films, dégustations de produits locaux/bio, marchés paysans, une balade guidée dans les vignes ou encore la découverte d'un élevage de chèvres... de quoi amuser, faire réfléchir et régaler toute la famille !

Pour la troisième édition (2018), le programme comptait soixante événements proposés, pour la première fois, sur les trois territoires partenaires de l'opération : Montpellier Métropole, Grand Pic Saint-Loup et le Pays de l'Or.



4.4. L'accès à l'alimentation pour tous, un pilier du « contrat de ville » dans les quartiers les plus fragiles

La société civile et le secteur privé ont un rôle crucial à jouer dans l'alimentation de la population urbaine, en contribuant par leur expérience, des innovations et des campagnes à créer des systèmes alimentaires plus durables et en contribuant à une politique alimentaire urbaine fondée sur le droit et l'inclusion sociale.

Aujourd'hui, plus de 18% des habitants de Montpellier vivent sous le seuil de pauvreté, l'obésité infantile se développe en particulier dans les quartiers et l'enjeu du vivre ensemble est plus que jamais un défi pour la France. Il est d'importance cruciale aujourd'hui que chacun puisse se nourrir suffisamment et correctement. Le repas est un moment clé pour créer ou consolider le lien.

Sur la base de ces constats, et dans le cadre du « Contrat de Ville » animé par la Métropole, des crédits sont spécialement fléchés pour soutenir l'action citoyenne en faveur de l'amélioration de l'alimentation des personnes en situation de précarité alimentaire, notamment dans les quartiers prioritaires.

5. DIFFUSER LES SAVOIRS ET L'INNOVATION

5.1. Un écosystème territorial de l'innovation au service de l'agroécologie et de l'alimentation : de la recherche à l'innovation technologique

Montpellier fait partie des 5 réseaux thématiques *#FrenchTech #Foodtech #AgTech* labellisés en 2016 par le Ministère français de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique, visant la mise en synergie et le soutien aux projets structurants du territoire (comme le Mas Numérique, la Chaire AgroTIC, l'institut de convergence *#DitiTag*, le pôle de compétitivité Qualimed...), une évolution des circuits d'approvisionnement et l'émergence de produits et services alimentaires adaptés à l'évolution de nos modes de vie. L'animation de ce réseau est assurée par Montpellier Sup Agro, en lien étroit avec la Métropole.

5.2. Un pôle de start-up Foodtech et Agritech avec le Business Innovation Center, 2ème mondial

L'écosystème Agrotech Montpellier repose à la fois sur la richesse de la recherche, mondialement reconnue, mais aussi sur la capacité à faire émerger des startups innovantes à succès.

Montpellier accueille au sein d'Agropolis International la plus grande communauté scientifique mondiale en agriculture, alimentation, biodiversité, environnement, avec 2 700 chercheurs et enseignants, 15 organismes de recherche internationaux, 1000 scientifiques étrangers accueillis par an et plus de 2 000 étudiants. L'accueil du siège du GCRAI (Groupe Consultatif pour la Recherche Agricole Internationale) à Montpellier depuis octobre 2010 conforte son positionnement de capitale mondiale de la recherche agronomique internationale.

La dynamique de transfert de technologie et de R&D collaborative entre cette communauté scientifique et le tissu d'entreprises innovantes est particulièrement active, stimulée par les défis alimentaires et climatiques à relever et les changements technologiques majeurs qui émergent dans le secteur agricole. Sur le territoire, cette dynamique s'appuie sur une offre remarquable d'accompagnement d'entreprises agro-innovantes associant les acteurs du transfert de technologie – R&D (l'agence régionale de l'innovation Transferts LR, le pôle de compétitivité Qualimediterranée, la SATT AxLR et les services de valorisation de la recherche publique) et les incubateurs (BIC de Montpellier Méditerranée Métropole et ses pépinières Cap Alpha et Cap Oméga, Languedoc-Roussillon Incubation et AgroValo Méditerranée incubateur de Montpellier SupAgro et de l'INRA). A noter que le BIC de Montpellier Méditerranée Métropole, 2ème meilleur incubateur mondial à l'UBI Index en 2018, est le seul incubateur français à figurer dans le Top 10 mondial de l'UBI Index. Il accompagne près de 150 start-up chaque année.

5.3. La production et l'enrichissement des savoirs et des pratiques locales méditerranéennes et internationales

Montpellier Méditerranée Métropole co-organise les premières « Assises territoriales de la transition agroécologique et de l'alimentation durable » les 5 et 6 février 2019, avec Agropolis international, le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) et Terres en villes. Cette



**1ÈRES ASSISES TERRITORIALES
DE LA TRANSITION AGRO-ÉCOLOGIQUE
ET DE L'ALIMENTATION DURABLE**

MONTPELLIER 2019

rencontre participative abordera les leviers dont disposent les territoires pour construire des systèmes alimentaires durables des points de vue environnemental, social, sanitaire nutritionnel et économique.

Y sont conviés : élu.es et agents territoriaux, acteurs.trices de la société civile, du monde économique, porteurs de projets ou structures d'appui aux territoires.

www.assises-agroecologie-alimentationdurable.fr

5.4. Montpellier Méditerranée Métropole, partenaire du projet Let's Food Cities avec la ville de Fès en région méditerranée

Le projet **Let's Food Cities** a pour objectif principal d'encourager la transition des villes vers des systèmes alimentaires territoriaux durables en favorisant la coopération entre collectivités françaises et étrangères. Il s'agit de faciliter la mise en œuvre de projets de coopération internationale pour des systèmes alimentaires territoriaux durables, entre villes françaises et étrangères en profitant du cadre facilitateur fourni par le pacte de Milan. Ce projet sollicite les sept villes françaises ayant signé le pacte (Paris, Lyon, Grenoble, Marseille, Montpellier, Bordeaux, Nantes) et 7 villes jumelées avec ces 7 villes françaises. Les objectifs spécifiques du projet sont :

- Développer un axe "alimentation durable" au sein des politiques internationales des collectivités françaises
- Encourager et accompagner les dynamiques naissantes de projet alimentaire des villes jumelées avec l'appui des villes françaises
- Favoriser le partage d'expériences, de connaissances et d'initiatives autour de l'alimentation durable dans les 7 villes françaises signataires du Pacte de Milan et sept villes étrangères jumelées

Le partenariat avec la ville de Fès est en cours de définition. Les contextes des deux territoires sont similaires : une agriculture dynamique menacée par l'étalement urbain et le manque de moyens investis dans les espaces ruraux, des enjeux méditerranéens, notamment climatiques.

5.5. Développer l'agrotourisme et les formes de tourisme qui s'appuient sur les ressources naturelles du territoire

La volonté est de développer les boucles de découvertes agro-paysagères et patrimoniales sur le territoire et notamment oenotouristiques. La Métropole conduit actuellement une étude, en lien avec la Chambre d'Agriculture, visant à :

- Permettre la valorisation de certains éléments du patrimoine vernaculaire agricole, notamment ceux traditionnels et emblématiques du patrimoine rural,
- Faciliter ponctuellement l'implantation d'hébergement de petite, voire de moyenne taille, type chambres d'hôtes, gîtes ruraux, hébergements insolites, gîtes d'étape dans une logique d'itinérance qui pourront notamment se réaliser par diversification des activités des exploitants agricoles.
- Identifier et prendre en compte bâti agricole patrimonial existant et favoriser éventuellement leur réinvestissement pour la diversification agritouristique (pouvant par exemple intégrer de la vente directe);
- Faciliter les parcours de randonnées en aménagement les accès et les aménagements à l'accueil des randonneurs;

- S'appuyer sur les caves coopératives existantes pour le développement de circuits de découverte de type «oeno-rando» parcours existants et ou en créant de nouveaux;
- Connecter les boucles de découvertes du territoire aux axes transports (PEM / axe cyclable).

Il s'agira de définir une charte partagée avec les acteurs, notamment les agriculteurs, des usagers de l'armature agro-naturelle, pour promouvoir la sensibilisation et la pédagogie aux caractéristiques de ces espaces et surtout à leur maintenance et à l'exploitation maîtrisées de leurs ressources, valoriser le travail des acteurs de la préservation et de l'activation de ces espaces, inciter les populations urbaines à des pratiques plus respectueuses, car mieux comprises de ces espaces et de ceux qui les maintiennent et qui en vivent. Une signalétique commune d'information locale agricole sera étudiée, comme levier de communication et d'attraction.